



La CGT des établissements d'Enseignement supérieur et de Recherche

Pour un Service public national d'Enseignement supérieur et de Recherche, laïque, démocratique et émancipateur

Rencontre FERC–CGT – Sylvie Retailleau (ministre ESR)

Lundi 27 juin 2022

Le lundi 27 juin 2022, la FERC – CGT, deuxième organisation syndicale du secteur, a été reçue par la nouvelle ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche Sylvie Retailleau, avec son directeur de cabinet Olivier Ginez et son conseiller à la vie étudiante Tarek Mahraoui. Toutes les composantes de la FERC étaient présentes : la FERC Sup (établissements d'enseignement supérieur et de recherche), le SNTRS – CGT – INRAE (établissements à caractère scientifique et technologique, dont le CNRS) et la CGT – CROUS.

Après cinq ans du précédent mandat d'Emmanuel Macron particulièrement éprouvant pour notre secteur, durement éprouvé, la FERC - CGT portait plusieurs revendications en posant un constat clair : **l'enseignement supérieur et la recherche est à l'abandon**, avec un patrimoine très délabré, la paupérisation des agents, un manque cruel de recrutement, l'arrivée de la sélection à l'université avec Parcoursup. Depuis 2009, les recrutements d'enseignants-chercheurs ont baissé de 42 % alors que le nombre d'étudiants augmentait de 550 000 (+24%) sur cette période. Les traitements ont baissé de 21 % depuis 2000 en pouvoir d'achat, l'augmentation de la part indemnitaire du salaire (non prise en compte pour la retraite), trop souvent à la tête du client, est loin de compenser cette baisse. Les conditions de travail dans un contexte de restructurations permanentes sont difficiles. Cela peut aller jusqu'au drame, comme au CROUS de Nantes après le suicide d'une collègue le mois dernier.

La ministre s'est efforcée de répondre à nos questions, ou de faire le constat de nos profonds désaccords. **Il faut souligner que, malgré ces désaccords, l'entretien a été cordial et respectueux**, la ministre a pris le temps de nous répondre précisément. En réponse à une de nos questions, elle s'est engagée à présider quelques séances des instances représentatives des personnels (CT et CHSCT MESR), comme elle l'a fait récemment au CNESER.

Sur les salaires d'abord, l'augmentation du point d'indice sera précisé demain (*le mardi 28 juin, elle sera de 3,5 %, NDLR*). En réponse à nos questions, **elle annonce que les 35 % de contractuels ne seront pas concernés par cette revalorisation, ce qui est inacceptable pour la CGT**. Elle ne s'est pas engagée à étendre la revalorisation des contrats doctoraux à l'ensemble des doctorants, malgré nos demandes. **Enfin, elle n'a pu que confirmer que le ministère de l'ESR est celui où le ré-examen du RIFSEEP aura été le plus faible**. La FERC - CGT défend [les propositions qu'elle a faites s'agissant de la révision des grilles des ingénieurs de recherche](#) et regrette la fin de non-recevoir adressé par le ministère lors des premières entrevue, arguant que le protocole LPR (*que la CGT n'a pas signé, NDLR*) ne prévoyait que la fusion des grades et que le ministère ne pouvait pas s'écarter de ce protocole !

Coté RIPEC (indemnitaire EC), elle souligne l'importance de la part fixe (C1), compensée financièrement par le ministère aux établissements. Mais la part liée au fonction (C2) n'a pas été assez abondée faute de cette compensation. La part « au mérite » (C3) est elle abondée par le ministère et devrait concerner 45 % des agents.

Elle constate notre profond désaccord sur Parcoursup, selon elle c'est un bon système d'orientation qui doit simplement être amélioré : *« Même avec des moyens, on aura besoin d'une plateforme d'orientation »*. Pour la CGT, il s'agit d'un système de tri social qui instaure

la sélection à l'université. Même désaccord irrémédiable sur les chaires de professeurs juniors (CPJ), qui selon la ministre offre des possibilités de recrutement supplémentaires, alors que pour la CGT, il s'agit d'un coin dans la fonction publique, les premiers déploiements des CPJ, dans l'opacité et laissant craindre les copinages, confirmant plutôt l'analyse CGT.

Enfin, s'agissant de l'organisation de la recherche, **elle affirme vouloir renforcer la capacité de pilotage national de la recherche**, la déclinaison locale s'appuie sur les universités et donc les Unités Mixtes de Recherche (UMR). Il s'agit également de continuer le déploiement de plateformes de recherche communes. Mais les tutelles restent où elles sont. **Il n'y aura pas de changement dans les statuts des personnels des EPST**. Enfin, pour elle, l'INRAE est un EPST comme les autres, sous la tutelle du MESR.

Sur le financement de la recherche, il y aura toujours des appels à projets, **même si un ré-équilibre pourrait intervenir en faveur des financements récurrents**.

S'agissant du suicide au CROUS de Nantes, elle confirme qu'une enquête administrative est en cours, associant l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail du ministère (ISST) ainsi que le CHSCT et ses représentants du personnels.

